

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 18 MARS 2019**

L'appel nominal indique la présence de 25 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour modifié comme suit est adopté (ajout point 7) :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2019
2. Élection d'un suppléant à la Commission culturelle
3. Communications de la Municipalité
4. Communications des représentants aux associations intercommunales
5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à une demande de crédit pour l'éclairage public au Chemin des Communs
6. Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour des travaux de raccordement de mise en séparatif EC/EU aux lieux-dits La Croix d'Or et Le Grand Clos
7. Postulat proposé par M. Raymond Durussel
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2019

M. Pierre-Luc Maillefer demande une rectification à son intervention de la page 6. Il demandait des informations sur l'ouverture de la Croix d'Or et non pas sur l'évolution de l'offre.

M. le Syndic Raphaël Darbellay demande une correction à la page 7. « ..., la Municipalité préfère maintenir un prix plus bas sur le montant de la location pour ~~la première année~~ les premiers 18 mois. ».

M. Nathanaël Bourgeois apporte aussi une modification lors de son intervention à la page 7. « Cependant, il demande un juste milieu entre un ~~plan~~ d'investissement et un service à la population, dans la perspective d'une gestion économique saine. »

Le procès-verbal est accepté avec 4 abstentions, sans avis contraire.

2. Élection d'un suppléant à la Commission culturelle

M. le Président Jean-Luc Leresche demande au Conseil communal de proposer des membres.

M. Samuel Maillefer est proposé par un membre du Conseil. Le vote se fait par bulletin secret.

Résultat de l'élection

M. Samuel Maillefer est élu suppléant avec 24 voix.

M. Cédric Leresche obtient 1 voix.

3. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay annonce qu'une séance du Conseil communal aura lieu le 8 avril prochain à 20h15.

De plus, il informe le Conseil qu'une plateforme extranet sera ajoutée lors de la création du nouveau site internet pour les documents à partager entre le bureau et les conseillers.

4. Communications des représentants aux associations intercommunales

Néant.

5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif à une demande de crédit pour l'éclairage public au Chemin des Communs

Mme Jacqueline Collet donne lecture du rapport.

Uniformisation esthétique

Afin d'uniformiser l'esthétique du village et de respecter la nouvelle réglementation en matière d'éclairage public, la Municipalité désire poursuivre le remplacement des anciens candélabres par des réverbères en fonte d'aluminium de couleur rouge style « Vieux Marché ». Ces travaux de rénovation du réseau sont encore à réaliser dans quelques quartiers de notre commune. Notamment :

- Quartier du Champ aux Oyes
- Maison Kolokolof – virage du nid (3 réverbères)
- Descente du Verger (5-6 réverbères)
- Entrée est (réverbères déjà prévus dans la demande de crédit du préavis n° 19 du 12.02.18)
- N09, tronçon de jonction de Ballaigues et douane du Creux. Des éclairages seront posés en même temps que le changement de revêtement d'ici à 2022
- Chemin des Communs (13 réverbères)

Normalement, d'ici 3 ans, tous les candélabres du village seront changés et remplacés par les nouveaux lampadaires. La couleur rouge est maintenue, même si elle s'avère ne pas être une couleur très résistante aux UV. En effet, plusieurs lampadaires ont déjà dû être repeints.

Uniformisation de l'éclairage

Les lampadaires rouges, en place actuellement, ne sont pas tous équipés d'ampoules similaires. A des fins d'économie d'énergie, toutes les sources lumineuses seront remplacées, vraisemblablement, par des ampoules LED de 3000 Kelvin. Celles de la Ruelle du Chalet, d'intensité de 4000 Kelvin, s'avèrent être trop puissantes.

Le changement des ampoules des lampadaires les plus anciens, ceux de la Grand-Rue, va être effectué cet été. Ces derniers sont coiffés de chapeaux différents, c'est pourquoi plusieurs sortes d'ampoules doivent encore être testées.

Coût communal annuel d'électricité

M. Th. Maillefer attire notre attention sur le fait que le coût annuel d'électricité pour l'éclairage public de notre village s'élève à environ CHF 16'000.-.

Chemin des Communs

▪ *Emplacements*

Le préavis municipal demande un crédit de CHF 85'450.- TTC pour les travaux de remplacement de 13 lampadaires. Actuellement, si vous vous rendez sur place, vous n'en verrez que 12. En effet, un des lampadaires, situé en haut du petit chemin piétonnier, a été abîmé et démonté l'année dernière, mais sera remplacé.

Pour des raisons d'économie, les emplacements actuels seront conservés.

▪ *Economie d'énergie*

En tenant compte des heures pleines et des heures creuses, l'économie d'énergie annuelle de 6'500 Kwh, mentionnée dans le préavis, représenterait un montant de CHF. 700.-.

▪ *Coûts des travaux, point 1*

• *Génie civil*

Le montant de CHF 26'190.- correspond à une estimation large, en envisageant une intervention sur chaque socle. Ce qui ne sera certainement pas le cas.

L'adjudication des travaux n'a pas encore été attribuée. Le devis a été effectué par une entreprise locale. En cas d'acceptation du préavis, d'autres offres seront demandées.

• *Eclairage public*

Le montant de CHF 45'950.- correspond à la fourniture des lampadaires.

Le devis a été effectué par l'entreprise Vos Energies.

L'adjudication des travaux à Vos Energies est justifiée par le fait que cette entreprise entretient déjà tout l'éclairage public de notre village, qu'elle nous fournit le courant et que la commune est un des actionnaires de cette société.

• *Divers et imprévus*

Ce montant, CHF 7'200.-, égal au 10% du sous-total, comprend le changement d'alimentation aux endroits où cela s'avèrera nécessaire, y compris le nouveau câblage.

Ces travaux seront réalisés par Vos Energies.

▪ *Financement, point 2*

A noter que c'est la loi sur les communes qui impose un amortissement sur 30 ans. En principe, vu l'état actuel des finances, la commune ne devrait pas devoir procéder à un emprunt.

▪ *Durée des travaux, divers*

Le démontage des lampadaires actuels devrait durer 2-3 jours. Puis il faudra contrôler les câblages et vérifier l'état des socles. Pour effectuer les divers travaux et remises en place des nouveaux lampadaires, il faudra compter environ un mois.

A savoir que les anciens candélabres, dont les ampoules ne se fabriquent plus, seront éliminés et recyclés.

▪ *Compatibilité*

Il nous tenait à cœur d'avoir la confirmation que ces lampadaires soient compatibles avec les éclairages du futur. C'est-à-dire

➤ Eclairage dynamique : des capteurs repèrent les passants ou le trafic, puis transmettent de manière programmée l'allumage progressif puis de nouveau l'extinction des points lumineux de dernière génération. Ce système est idéal dans les quartiers résidentiels.

➤ Installation de panneaux photovoltaïques accumulant l'énergie durant la journée et la restituant la nuit.

D'après M. Th. Maillefer, ce genre d'installation pourrait être installée après-coup sur les candélabres style « Vieux Marché ». Même si ce n'est pas la préoccupation actuelle de la Municipalité, qui préfère laisser à d'autres communes le soin de procéder à des phases-test, l'important est que les lampadaires que la commune va acquérir soient bel et bien compatibles.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la Commission demande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement de l'éclairage public au Chemin des Communs
2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 85'450.-
3. de lui autoriser à financer ces travaux soit par la trésorerie courante soit à emprunter aux meilleures conditions du marché
4. d'amortir l'investissement total de CHF 85'450.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'850.- par année, dès l'exercice 2019, par le compte 431.501.26
5. de décharger la Commission de son mandat

La discussion est ouverte

M. le Municipal Thomas Maillefer apporte une précision concernant l'uniformisation esthétique. Il n'y aura pas d'éclairage public sur le tronçon N09 car il appartient à la Confédération.

M. Julien Erbeau demande si la Municipalité a des informations quant aux coûts de la pose des panneaux photovoltaïques sur les candélabres et si une approche a déjà été demandée auprès du fond actif de VOénergies pour des subventions. Il insiste sur le fait que le fond actif de VOénergies est à disposition pour ce genre de projet.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que ce problème a déjà été discuté avec VOénergies ainsi qu'avec d'autres fournisseurs. Ces installations peuvent se faire sur les candélabres mais pour le moment aucune autre démarche n'a été entreprise. Il a rendez-vous prochainement avec une entreprise à ce sujet.

M. Stéphane Rose prend la parole au sujet des Kelvin. Il demande s'il s'agit d'une lumière moins puissante ou d'une température de lumière plus chaude.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'il s'agit de la température de la lumière : 3000 Kelvin : lumière plus chaude et 4000 Kelvin : lumière plus blanche.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour des travaux de raccordement de mise en séparatif EC/EU aux lieux-dits La Croix d'Or et Le Grand Clos

M. le Municipal Thomas Maillefer donne lecture du préavis.

« I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 78'774.00 pour financer les travaux de mise en séparatif des canalisations EU et EC du bâtiment de la Croix d'Or, ainsi que des drainages du bâtiment et des places de parc adjacentes. Ces travaux imprévisibles et urgents sont principalement dus à la profondeur des drainages autour du bâtiment ainsi qu'au risque de dégâts causés par des refoulements du collecteur EU dans le sous-sol du bâtiment. Les travaux doivent être entrepris avant la mise en service de l'hôtel-restaurant rénové.

II. Description des travaux projetés

L'évacuation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) du bâtiment de la Croix d'Or et des eaux de surfaces des places de parc se font par un collecteur unitaire dirigeant le volume complet des eaux à la STEP. A la suite des travaux de drainage effectués autour du bâtiment de la Croix d'Or et de la reprise des canalisations de récupération des eaux de la place de parc, la mise en séparatif EU et EC nous semble logique en regard du PGEE et du volume EC ainsi collecté dans

ce quartier, ce qui permet de diminuer l'apport d'eaux claires dans notre station d'épuration et d'en assurer un bon fonctionnement.

Les travaux nous permettront de raccorder les EU sur le collecteur situé dans le pré du Grand-Clos, collecteur actuellement privé que la Commune acquiert depuis la chambre située sur la parcelle no 391 jusqu'au collecteur principal. Les EC seront raccordées dans la chambre située en bordure du parking.

III. Aspects financiers

Le coût des travaux a été calculé sur la base d'offres établies en février 2019.

Coût des travaux

Travaux de génie civil et canalisations	CHF	53'900.00
Divers et imprévus 15%	CHF	<u>8'100.00</u>
Total net HT	CHF	62'000.00
TVA 7.7%	CHF	<u>4'774.00</u>
Total TTC	CHF	66'774.00
Reprise collecteur privé	CHF	<u>12'000.00</u>
Total net TTC	CHF	<u>78'774.00</u>

Financement

Les travaux seront financés par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché ou par la trésorerie courante et amortis en 30 ans.

IV. Conclusions

Ces travaux répondent aux recommandations du PGEE permettant la mise en séparatif des EC et EU du quartier, de plus ils sont une suite logique des travaux entrepris par la commune ces dernières années en matière d'assainissement des services.

La Municipalité a l'honneur de proposer au Conseil communal de prendre la décision suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection cités en titre
2. de lui accorder un crédit de CHF 78'774.00
3. de lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafonds d'endettement délivrée pour la législature 2016-2021
4. d'amortir l'investissement total de CHF 78'774.00 net TTC sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'626.00 par année, par le compte 460.331.27 dès l'exercice 2019
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances »

M. le Président nomme les membres suivants pour étudier ce préavis :

MM. Julien Erbeau, Gérard Leresche et Emilien Poncet.

Suppléants : MM. Valentin Santschi et Yannick Querry.

7. Postulat proposé par M. Raymond Durussel

M. Raymond Durussel donne lecture de son postulat :

« Conformément aux articles 58, 59 et 61 qui nous permettent d'exercer notre droit d'initiative, j'ai le plaisir de vous proposer d'inviter la Municipalité à procéder à une démarche participative sur l'avenir du bâtiment dit « de la Poste ».

Comme déjà évoqué lors du débat sur le crédit complémentaire de la Croix d'Or, l'actuel bâtiment de la Poste et son annexe Nord (parcelle 48 n° ECA 79 et 80) ne brillent ni par leur qualité architecturale, ni par leurs structures internes.

Avant de partir dans une rénovation problématique et onéreuse, il serait bon que ces bâtiments, situés dans un endroit stratégique au centre du village, sur une parcelle communale de surface importante, accessible depuis deux rues, avec une pente permettant des accès de plain-pied sur la Grand Rue au rez-de-chaussée et derrière au premier étage, déjà équipée du centre villageois (CEVI) et d'un commerce de proximité, fassent l'objet d'une analyse définissant les objectifs recherchés.

A titre personnel, je vois les perspectives suivantes, pourquoi pas :

- Permettre aux personnes âgées limitées dans leurs déplacements de profiter de petits appartements ou studios bien placés et faciles d'accès,
- Créer une structure d'accueil de la petite enfance dans le même lieu avec des dégagements externes intéressants et la proximité d'aînés
- Enterrer une partie des véhicules privés qui stationnent au centre du village dans un garage souterrain contournant le CEVI
- Etc....

Personne n'ayant seul la science infuse en ce qui concerne l'avenir de notre village, je souhaite que dans un premier temps une commission du Conseil enrichisse cette proposition, puis la transmette à la Municipalité afin que celle-ci dirige une démarche participative avec la population afin de définir des objectifs correspondant aux besoins de celle-ci, puis se concrétise dans un projet architectural et urbanistique réaliste permettant leur concrétisation. »

M. le Président demande au Conseil communal s'il souhaite entrer en matière. Celui-ci étant d'accord, la Commission ci-dessous est alors nommée par bulletin secret :

M. Raymond Durussel (23 voix)

Mme Jacqueline Collet (22 voix)

Mme Christine Jaccard (18 voix)

M. Jimmy Leresche (17 voix)

M. Frédéric Santschi (17 voix)

Suppléants : MM. Cédric Leresche et Philippe Turin

M. Raymond Durussel informe que la commission rapportera pour le 27 mai car il n'y a pas d'urgence pour le moment. Il rappelle l'article 47 du règlement : chaque membre a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute Commission. Il invite donc les autres conseillers à transmettre leurs idées.

M. le Syndic Raphaël Darbellay précise que pour le traitement du postulat, chaque conseiller a reçu un canevas qui indique les différentes étapes de la procédure de traitement de ce dernier.

8. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-Luc Maillefer fait part de plusieurs suggestions quant au futur restaurant de la Croix d'Or, comme par exemple : informer l'ouverture du restaurant sur le site internet de la Commune de Ballaigues, d'envoyer un tout-ménage à la population et établir des contacts avec les prospects. Finalement, il demande si ce restaurant a été annoncé aux différents interlocuteurs du tourisme.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le site internet est en élaboration par le tenancier (attente des photos car les travaux sont encore en cours Les flyers, qui seront envoyés à la population, sont presque prêts. L'établissement sera fermé un soir et une journée. Un plat du jour entre CHF 17.- et CHF 19.- sera proposé. Ensuite, la carte sera composée de plats autour des CHF 30.- à CHF 40.- ainsi que des menus gastronomiques. Il informe que les contacts ont été pris auprès de l'ADNV et de l'office du tourisme. De plus, un repas pour les entreprises qui ont participé au chantier et une journée porte ouverte seront organisés. Pour terminer, il a été prévu d'inviter les quatre grandes entreprises industrielles de Ballaigues à un repas afin de leur présenter l'établissement. L'ouverture est toujours prévue pour le week-end de Pâques.

M. Pierre-Alain Nyffenegger demande s'il est possible de sécuriser l'escalier/barrière qui se trouve devant la maison de feu M. Michel Poncet, à la Vieille Route.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'il s'agit d'une propriété privée. La Municipalité va tout de même contacter la propriétaire afin de faire le nécessaire.

M. Nathanaël Bourgeois prend la parole au sujet du préavis soumis ce soir au Conseil communal. Il demande si ces travaux sont déjà en cours.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'en effet les travaux ont déjà commencé pour ne pas retarder l'ouverture et pour des raisons de drainage.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h19.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 8 avril 2019** à 20h15, au Centre villageois.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Patricia Bourgeois, Cécilia Wyden, Olivier Scherler, Emilien Poncet, Gérard Leresche, Frédéric Guillaume, Laurent Leresche et Valentin Santschi.

Était absent et non excusé : M. Samuel Maillefer.

Ballaigues, le 21 mars 2019.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler